

AFFAIRE N° 12.

OBJET : ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA RUE BERTIN
APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'assainissement, la Municipalité envisage, au titre de la 15ème tranche, d'assainir et d'aménager la rue Bertin.

Les travaux comprendront :

- la réalisation d'une plateforme de 12 mètres,
- la confection d'une chaussée de 7 m et d'une bande de stationnement de 2 m,
- la construction de trottoir de 1,50 m,
- la réalisation d'un collecteur E.U. \varnothing 150 et \varnothing 200,
- la réalisation d'un collecteur E.P. \varnothing 500.

Cette opération estimée à 1 200 000 F, sera financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les études du projet ont été confiées à la Société INCOM qui aura également la surveillance des travaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Maxime RIVIERE - La rue fera donc 13,50 m ; va-t-on reculer toutes les maisons?

M. Marcel HOARAU - Non ; c'est prévu ainsi.

M. DUPONT - En principe, cela va passer correctement partout, notamment du côté du Jardin de l'Etat où la Commune est propriétaire de presque tout. Cela ne devrait pas poser de problèmes.

*At Louis le 11 Sept 80
le Préfet, le Secrétaire
M. C. Camfranc
le Préfet, le chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste*

M. Marcel HOARAU - Je ne pense pas que des maisons puissent être touchées, et les propriétés seront pratiquement respectées. S'il faut démolir des clôtures, elles seront refaites par la suite par la Mairie.

Mme ROCHE - Cette opération est -elle prévue pour 1980 ?

M. Marcel HOARAU - Oui.

Mme ROCHE - La rue sera donc en travaux pendant les Floralties !

M. DUPONT - La durée des travaux est de huit mois, et se pose effectivement le problème des Floralties, qui si elles ont lieu en octobre se feront en plein travaux.

M. Marcel HOARAU - L'ordre effectif sera donné après les Floralties.

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.